

Demandez conseil

Vous souhaitez modifier votre assurance de base en optant pour un modèle alternatif ou en changeant votre franchise? Dans tous les cas, nous aurons plaisir de vous conseiller et vous aider dans vos démarches:

- Par téléphone: 0800 808 848, du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00
- Par formulaire de contact:
www.groupermutuel.ch/formulaire-de-contact
- A domicile, en rencontrant l'un de nos conseillers en assurances:
www.groupermutuel.ch/rencontre-conseiller
- Dans l'agence Groupe Mutuel la plus proche de chez vous :
www.groupermutuel.ch/agences

Hotline 0848 803 111 | Fax 0848 803 112 | Web www.groupermutuel.ch



Groupe Mutuel

Santé® Vie® Patrimoine® Entreprise®

Groupe Mutuel

Rue des Cèdres 5 - Case postale - CH-1919 Martigny



Avenir Assurance Maladie SA – Easy Sana Assurance Maladie SA – Mutuel Assurance Maladie SA – Philos Assurance Maladie SA – SUPRA-1846 SA – AMB Assurances SA – Groupe Mutuel Assurances GMA SA – Mutuel Assurances SA – Groupe Mutuel Vie GMV SA
Fondations administrées par le Groupe Mutuel: Groupe Mutuel Prévoyance-GMP – Mutuelle Valaisanne de Prévoyance – Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie



Guide pratique

Comment choisir son assurance-maladie et économiser sur ses primes

Vous souhaitez économiser sur vos primes, changer de modèle d'assurance ou modifier votre franchise?

La meilleure assurance de base est celle qui correspond le plus à vos besoins et vous offre les primes les plus avantageuses.

Seul(e) face à la multitude de possibilités qui vous sont offertes, le choix peut s'avérer difficile. Vous trouverez dans ce guide toutes les informations et les astuces qui vous permettent d'optimiser votre contrat d'assurance-maladie, sans renoncer à la qualité des soins dont vous avez besoin.

Groupe Mutuel

Santé® Vie® Patrimoine® Entreprise®



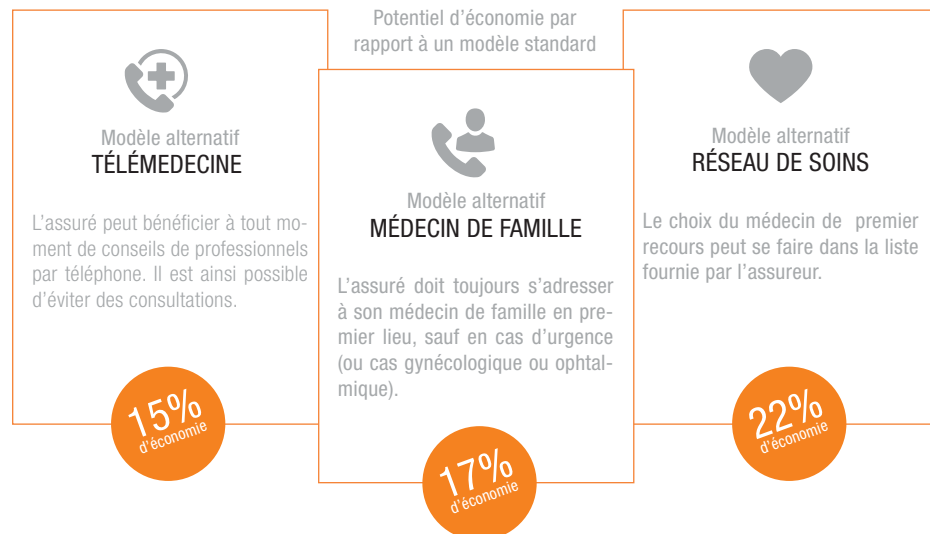
Comparez les caisses-maladie

- Comparez les primes de différentes caisses-maladie afin de faire votre choix. Vous pouvez trouver ces informations sur le site de la caisse-maladie, sur le comparateur de la confédération suisse ou via le calculateur de primes: www.groupemutuel.ch/poel
- Vérifiez les effets d'un changement de franchise ou de modèle d'assurance sur le montant de la prime.

Optez pour un modèle alternatif

En sélectionnant un modèle alternatif d'assurance de base, il est possible d'économiser sur ses primes. Choisissez celui qui convient le plus à vos attentes et votre situation.

Au Groupe Mutuel, vous avez le choix entre les modèles alternatifs suivants:



Trouvez plus d'informations sur nos modèles d'assurance sous:
www.groupemutuel.ch/assuranceobligatoire

Changez de franchise

- Afin d'économiser sur les primes d'assurance-maladie, vous pouvez choisir une franchise plus élevée. Cela peut être une solution pour les personnes qui se rendent rarement chez le médecin et qui sont en mesure d'assumer personnellement leur franchise en cas d'urgence.

Economiser sur ses primes: mais encore?

- **Renoncez à une couverture accident.** Pour les personnes employées au minimum huit heures par semaine auprès d'un même employeur, l'assurance-accidents est prise en charge par l'entreprise. Vous pouvez donc renoncer à votre propre couverture accident.



Applications digitales

Au Groupe Mutuel, les services digitaux (GMNet/ GMApp) vous permettent de scanner vos factures en toute simplicité et de nous les transmettre directement en ligne. Vous économisez du temps, de l'argent et gardez un historique de nos échanges.



Rabais

Bénéficiez de nombreux rabais attractifs, financés par nos sociétés partenaires (offres LeClub).



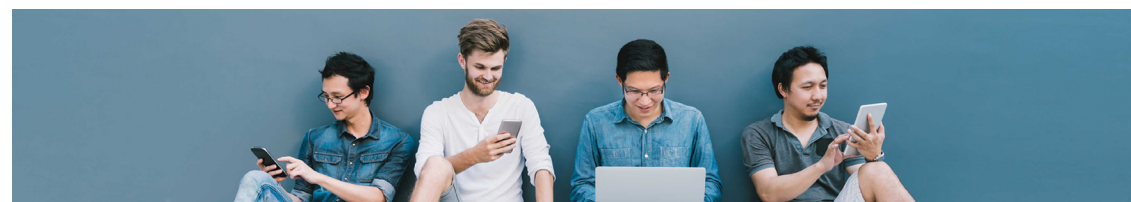
Carte d'assuré

Avec la carte du Groupe Mutuel, prenez vos médicaments à la pharmacie sans avancer d'argent (sauf pour le modèle d'assurance Supra).



Agences de proximité

Les agences de proximité et conseillers d'assurance salariés sont à votre disposition pour des conseils adaptés à vos besoins.



Démarches administratives

Délais:

- Au Groupe Mutuel, vous pouvez demander une baisse de franchise jusqu'au dernier jour ouvrable du mois de novembre, mais ce délai se prolonge jusqu'à la fin de l'année en cas d'augmentation de franchise.
- Envoyez votre lettre de résiliation en recommandé et recontactez l'assureur si vous n'avez pas reçu de confirmation.

Formulaires:

- Au Groupe Mutuel, vous pouvez annoncer vos décisions de changement de franchise, de changement d'assureur, d'ajout ou de suppression de risque accident directement en ligne, grâce au formulaire adéquat disponible sous «Gérer votre contrat»: www.groupemutuel.ch/annonces-et-declarations

Attention:

- Assurez-vous d'avoir réglé toutes vos factures avant le 31 décembre de l'année en cours auprès de votre assureur actuel, en effet, en cas d'arriérés de paiement, le changement de caisse-maladie ne sera pas autorisé (Art. 64 LAMal).